

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**DÉCISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de prolongation de ITAB en date du 7 juin 2017,

Nom commercial	CURATIO
Numéro d'AMM	2140084
Substance(s) active(s)	polysulfure de Calcium (290 G/KG)
Titulaire de l'autorisation	BIOFA GMBH (distribué en France par ANDERMATT France)

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée jusqu'au
les dispositions suivantes.

03 NOV. 2017

selon

1- Conditions d'emploi

Protection de l'opérateur et du travailleur :	Précautions et conditions particulières d'utilisation : Conditions d'emploi: Porter les équipements de protection individuelle appropriés pour les usages sur pommier, pêcher, abricotier, prunier, cerisier (à définir par le détenteur de l'autorisation)
Application(s) du produit	Ne pas réaliser de traitement au-delà d'une température de 30° C.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte*	Mesures de gestion spécifiques
Pommier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s) Code usage: 12603203	Pommier et Poirier	12 l/ha après la floraison	9 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/
Pêcher*Trt Part.Aer.*Monilioses Code usage: 12553233	Pêcher et Abricotier	16 l/ha après la floraison	3 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/
Pêcher*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) Code usage: 12553224	Pêcher et Abricotier	16 l/ha après la floraison	3 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/
Prunier*Trt Part.Aer.*Monilioses Code usage: 12653204	Prunier	16 l/ha après la floraison	3 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

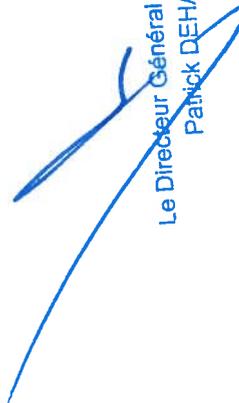
Prunier*Trt Part.Aer.*Coryneum et polystigma Code usage: 12653206	Prunier	16 l/ha après la floraison	3 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/
Cerisier*Trt Part.Aer.*Monilioses Code usage: 12203208	Cerisier	16 l/ha après la floraison	3 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/
Cerisier*Trt Part.Aer.*Coryneum et polystigma Code usage: 12203204	Cerisier	16 l/ha après la floraison	3 applications Intervalle minimum entre les applications : 5 jours	Après la floraison	30 jours	/

* Les conditions d'emploi d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, si vous le souhaitez devant le tribunal administratif.

Date **06 JUIL. 2017**

Pour le Ministre et par délégation


Le Directeur Général de l'Alimentation,
Patrick DEHAUMONT